

### Résidence alternée, les premiers chiffres pour 2003.

80,70% des demandes pour la résidence alternée sont faites conjointement par les deux parents.

94,40% des résidences alternées résultent d'une demande avec l'accord des deux parents.

Mais le rejet de la résidence alternée par le juge avec conséquence la garde exclusive à un parent est à 85,50% au détriment du père.

<i>Procédures</i>	<i>% de demande résidence alternée</i>	<i>dont % demandé par 2 parents</i>	<i>dont % demandé par 1 seul parent</i>
toutes procédures	10,3%	60,7%	39,3%
div.consent.mutuel	15,7%	100%	0%
divorce contentieux	7,3%	71,2%	28,8%
enfants naturels	10,1%	50,7%	49,3%
après-divorce	9%	56,1%	46,9%

<i>procédures</i>	<i>% de résidence alternée prononcée</i>	<i>% de refus du juge</i>
toutes procédures	8,8%	14,5%
div.consent.mutuel	15,7%	0%
divorce contentieux	6%	17,8%
enfants naturels	7,1%	29,7%
après-divorce	6%	33,3%

(vous pouvez également trouver de plus amples informations  
chiffrées au [www.divorce-famille.net](http://www.divorce-famille.net)).

\*\*\*\*\*

\*\*\*